

ELECTION AU CONSEIL DE L'IUT DE MANTES
SCRUTIN DU 2 ET 3 DECEMBRE 2025
PROCÈS-VERBAL DE L'EXAMEN DE LA RECEVABILITÉ DES CANDIDATURES

La clôture du dépôt des candidatures pour l'élection susvisée était fixée au **lundi 24 novembre 2025 à 12h**. Il a été procédé à l'examen de la recevabilité des candidatures déposées.

RAPPEL DES REGLES RELATIVES A LA RECEVABILITE DES CANDIDATURES :

Ces règles sont précisées dans le code de l'éducation, en particulier ses articles L. 719-1 et D.719-1 à D.719-40 et dans l'arrêté N°2025-232 portant décision électorale relative au renouvellement des représentants des étudiants au conseil de l'IUT de Mantes.

Rappel du nombre de sièges à pourvoir au sein du conseil de l'IUT de Mantes

Collèges concernés	Nombre de sièges
Collège des usagers	4 (4 sièges titulaires et 4 sièges suppléants)

EST DECLAREE RECEVABLE LA CANDIDATURE :

COLLEGE DES ETUDIANTS
LISTE « PULSE ETUDIANTE »

- Mme Wided ID MHAND (titulaire)
- M. Pape-Nalla FALL (titulaire)
- Mme Kaoutar EL FAROUAH (titulaire)
- M. Ayron ANTOINETTE (titulaire)
- Mme Hanane SABIRI (suppléante)
- M. ZINBI WACEL (suppléant)

Fait à Versailles, le

26/11/25

Le Président de l'université,

Pr. Loïc JOSSERAN

 Pour le Président
et par délégation

Karine LE CORRE

 Directrice de Cabinet du Président
Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines